

### CHARTRE D'UTILISATION DES DONNÉES LIÉES À L'APPLICATION FINALCAD

FINALCAD fournit à ses Clients une plateforme de Services qui intègre notamment une Application [1] et des Bases de Données produites par FINALCAD afin de permettre à ses Clients d'améliorer leur performance métier. D'une part, par leur utilisation de l'Application et des Services de FINALCAD. D'autre part, par l'analyse des données qui en résultent.

#### **1. De quelles données s'agit-il ?**

Deux grandes catégories de données sont issues de l'utilisation de FINALCAD.

##### **1.1 Les « Données Client »**

Il s'agit des fichiers, plans, photographies, descriptions, paramètres, documents et données (métrages, corps de métiers, intervenants, prestataires, personnels, Utilisateurs Autorisés, coordonnées, etc.) saisis par un Client ou pour son compte, lors de la mise à sa disposition de l'Application FINALCAD pour un chantier déterminé sur un Territoire.

Le Client est propriétaire de ses Données Client et est responsables de leur propriété intellectuelle, de leur contenu, de leur véracité, de leur pertinence et de leur conformité factuelle, technique ou légale, ainsi que des décisions qu'il prend à l'occasion de l'utilisation de l'Application FINALCAD.

Ces Données Client peuvent être protégées par un droit de propriété intellectuelle ou non, mais elles appartiennent en tout état de cause au Client dans ses relations avec FINALCAD. Elles sont constamment accessibles aux Utilisateurs Autorisés du Client pendant l'utilisation des services de FINALCAD. Elles lui sont fournies sur simple demande à tout moment et à la fin de son utilisation de FINALCAD.

##### **1.2 Les « Données d'Interaction »**

Il s'agit des données générées par l'utilisation de l'Application FINALCAD par un Client et ses Utilisateurs Autorisés, traitées dans les Bases de Données et l'Observatoire FINALCAD visé par la Licence d'Utilisation de l'application FINALCAD (l'"Observatoire").

Depuis l'origine de FINALCAD, la conception de l'Application et des Services par FINALCAD fait l'objet d'investissements approfondis -financiers, matériels, humains- et en recherche et développement, afin que la structuration des Données Client et des Données d'Interaction, permette des flux performants, des usages intuitifs, des paramétrages ergonomiques, des fonctionnalités évolutives et des data reports constamment enrichis et réévalués.

Les Bases de Données qui en résultent, dont FINALCAD est le Producteur, permettent à FINALCAD de fournir à ses Clients l'Application et les Services. Elles lui permettent également d'élaborer des analyses techniques, statistiques, des tableaux de bords et des indicateurs de

# FINALCAD

performance de l'Application et des Bases de Données, afin de faire constamment évoluer celles-ci pour satisfaire les besoins des Clients de FINALCAD.

Enfin, elles lui permettent de produire un Observatoire de l'utilisation de l'Application par un Client déterminé (l'"Observatoire Client"), satisfaisant aux conditions liées à la propriété intellectuelle du Client et à la confidentialité des Données Client et des Données d'Interaction susceptibles d'être traitées dans ce cadre et décrites au point 2.(a) ci-dessous.

Dans ce premier cas, les statistiques et analyses élaborées par FINALCAD sont destinées exclusivement au Client concerné.

Par ailleurs, les Bases de Données peuvent également permettre à FINALCAD d'élaborer des analyses et statistiques portant sur un ensemble de Clients (l'"Observatoire FINALCAD"), à condition de satisfaire aux exigences de confidentialité, d'anonymat, d'indépendance et de neutralité décrites au point 2.(b) ci-dessous.

En tout état de cause, les statistiques et analyses produites par FINALCAD dans le cadre de l'Observatoire (les « Données Observatoire ») sont régies par la Licence d'utilisation de l'Application FINALCAD et par la présente Charte.

## 2. Les conditions d'utilisation des données

Les Données Client et les Données d'Interaction traitées dans les Bases de Données ne peuvent être utilisées par FINALCAD que pour fournir au Client les Services qu'il a souscrits, ainsi que, conformément à la Licence d'utilisation de l'application FINALCAD, aux fins :

- (a) d'analyses et de data reports ad hoc mis à la disposition du Client concerné dans le cadre de l'Observatoire Client,
  - (i) soit à travers des services intégrés par défaut dans la solution FINALCAD qu'il a souscrite,
  - (ii) soit en exécution d'une demande spécifique du Client qui en a fait la demande à FINALCAD au titre de Services Complémentaires, ou ;
  
- (b) d'études comparatives ou sectorielles produites par FINALCAD dans le cadre de l'Observatoire FINALCAD, soumises à la triple condition suivante, s'agissant des Données Observatoire :
  - (i) de n'être soumises à aucun droit de propriété intellectuelle d'un Client[2],
  - (ii) d'être anonymisées tant au niveau du chantier que du Client concerné,
  - (iii) d'être agrégées, de sorte que ni un chantier du Client, ni le Client ou ses Utilisateurs Autorisés, ni un concurrent du Client, ni un prestataire ou fournisseur du Client concerné, ne soit susceptible d'être identifiable dans le cadre des études sectorielles produites par l'Observatoire FINALCAD.

- 3. Autres exigences éthiques et légales liées au traitement analytique des données Afin de prévenir tout risque d'atteinte au secret des affaires, à la propriété intellectuelle ou industrielle, aux savoir-faire, à la confidentialité des données ou à la libre concurrence,
  - (i) les Données Client ne pourront jamais être utilisées pour comparer les actions de deux Clients identifiables de FINALCAD ;

- (ii) FINALCAD ne pourra fournir à la demande d'un Client une étude de positionnement de son usage de l'Application et des Données d'Interaction qui en résultent, vis-à-vis des autres Données d'Interaction issues des Bases de Données et des Données Observatoire, qu'à la condition que ces Données Observatoire portent au moins sur trois chantiers, travaux ou usages de même nature, qui se rapportent au moins à trois Clients de FINALCAD [3] ;
- (iii) l'indépendance structurelle de FINALCAD par rapport aux acteurs du marché est la garantie de sa neutralité. Pour cette raison essentielle à chaque Client de FINALCAD, FINALCAD conserve son indépendance ;
- (iv) FINALCAD intègre constamment de nouveaux indicateurs dans les Données Observatoire, selon les demandes de ses Clients, sélectionnées par FINALCAD sur le fondement de la présente Charte ;
  
- (v) FINALCAD concède à chaque Client une licence d'utilisation non-exclusive des Bases de Données, de l'Application et des Services, lui permettant de les utiliser pour traiter ses chantiers et de bénéficier des data reports et des études ad hoc, (Observatoire Client), ou des études comparatives ou sectorielles (Observatoire FINALCAD), produites par FINALCAD à partir des Données Observatoire. Ces data reports et études résultant de l'Observatoire FINALCAD sont régis par les conditions de confidentialité, d'anonymat, d'indépendance et de neutralité prévues par la Licence d'utilisation de l'Application FINALCAD et par la présente Charte.

#### **4. Analyse des évolutions**

Les Données Client sont mises à la disposition du Client à tout moment sur simple demande et lui sont fournies à la fin de son utilisation de FINALCAD.

Les Données d'Interaction sont indissociables des Bases de Données et alimentent des indicateurs de charge, de performance, de flux et d'usages de l'Application et des Services, qui permettent leur amélioration et leur évolution constante par FINALCAD au bénéfice de ses Clients.

Les Données Observatoire permettent aux Clients présents et futurs de FINALCAD de bénéficier d'indicateurs d'amélioration constante de leurs performances métier dans le temps, grâce :

- (i) aux analyses issues de l'Observatoire Client relatives à leurs propres chantiers, accessibles à eux seuls pendant la durée de leur utilisation de l'Application FINALCAD, au même titre que s'ils disposaient d'une solution interne, mais avec tous les avantages d'évolutivité et de disponibilité d'une solution en mode « SaaS » telle que FINALCAD ;
- (ii) aux analyses issues de l'Observatoire FINALCAD portant sur l'ensemble des chantiers pertinents traités avec l'Application FINALCAD. Cette valeur collective résultant d'analyses anonymisées des performances de marché dans le temps, constitue un différenciateur majeur de l'offre FINALCAD par rapport à toute solution interne, pour la performance métier de chaque Client de FINALCAD.

---

## 5. Audit de l'application de la présente Charte

Les Données Observatoire susceptibles d'être traitées dans le cadre de l'Observatoire Client ou de l'Observatoire FINALCAD font l'objet d'un audit technique réalisé par un prestataire indépendant chargé de s'assurer de la conformité de l'Observatoire à la présente Charte. L'audit est réalisé au moins une fois par an aux frais et dans les locaux de FINALCAD, à partir des systèmes d'information traitant les Bases de Données et l'Observatoire FINALCAD. L'audit porte sur les méthodologies de traitement des Données Observatoire et sur l'ensemble des dispositions de la présente Charte.

[1] Les termes en majuscule sont définis dans la licence d'utilisation de l'Application FINALCAD.

[2] Par exemple, FINALCAD ne peut utiliser une image d'un chantier, d'un plan ou liée à un commentaire saisi par un Utilisateur Autorisé de l'Application, qu'à la condition que le chantier auquel elle se rattache ne puisse pas être identifiable par un tiers ou, s'il l'est, sous réserve de l'autorisation préalable du Client, lorsque celui-ci dispose d'un droit d'auteur sur cette image.

[3] Le seuil minimal de trois Clients/chantiers/travaux/usages est destiné à empêcher des comparaisons par binômes, susceptibles de révéler des Données Client ou l'origine des Données d'Interaction relatives à un Client de FINALCAD. Ce seuil permet d'éviter d'analyser dans l'Observatoire FINALCAD trois chantiers se rapportant à deux clients (un client opérant deux chantiers et un autre client, opérant un chantier), ce qui permettrait de comparer les données d'un client par rapport à celles d'un autre client, à travers l'analyse de trois chantiers. Ce seuil minimal de "trois" est donc appliqué à la fois au nombre de chantiers et au nombre de clients auxquels ils se rapportent.